

2.00 crédits	8.0 h	Q1 et Q2
--------------	-------	----------



Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !

Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Bruxelles Saint-Louis
Acquis d'apprentissage	A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de : À l'issue de cette activité d'apprentissage, les participant-es seront en mesure de : • mieux distinguer médiation et conciliation, ainsi que les postures différentes du médiateur/de la médiatrice, d'une part, et du/de la juge conciliateur-riche, d'autre part ; • mieux comprendre les problématiques / enjeux vécus par les professionnel-les de terrain dans la prévention et /ou la gestion des conflits ; • mieux comprendre ce que vivent les personnes accompagnées dans un dispositif de prévention et / ou de gestion des conflits ; • adopter une posture critique, qui confronte les pratiques de terrain avec les concepts et outils mobilisés au cours des formations générale et spécialisée à la médiation. Plus particulièrement à travers la recherche menée sur une thématique précise ainsi que la rédaction du travail écrit, les participant-es auront: • acquis une culture générale en matière de règlement amiable des différends et de justice plurielle ; • acquis des savoirs en lien avec la thématique identifiée et, plus largement, avec leur parcours d'étude et d'apprentissage ; • acquis et approfondi les méthodes et outils d'une démarche scientifique ; • développé leurs capacités d'analyse, de réflexion et d'argumentation ; • une bonne communication écrite en français.

Modes d'évaluation des acquis des étudiants	La réussite de l'unité d'enseignement « Stage » repose sur la réalisation effective d'un stage de 8 heures minimum et la rédaction d'un rapport de stage. La réalisation effective de minimum 8 heures de stage comprenant les deux parties précisées sous la rubrique « Contenu » précitée est une condition de recevabilité du rapport de stage. Les participant-es sont tenu-es de joindre à leur rapport les attestations de présence requises, signées par le ou la maître de stage. Le rapport de stage prend quant à lui la forme d'un travail théorique d'environ 10 pages, rédigé en français, et divisé en deux parties : • la première partie, d'environ 5 pages, est le compte-rendu critique et personnel du stage ; cette partie décrit, dès lors, ce qui a été fait/observé par le ou la stagiaire, les questions soulevées et les difficultés rencontrées lors de ce stage, etc. • Cette partie n'est pas purement descriptive ; il est attendu des participant-es qu'ils et elles mobilisent les acquis de la formation ainsi que d'éventuelles ressources théoriques et les mettent en perspective avec l'observation/ et ou les prestations qui a/ont pu être réalisées. • la seconde partie, d'environ 5 pages également, approfondit une question théorique précise puisée dans une pratique de prévention ou de gestion des conflits. La question identifiée est traitée de façon théorique, ce qui requiert une recherche documentaire et une analyse des sources consultées, lesquelles doivent par ailleurs être référencées. La question précise de stage traitée dans cette 2e partie est préalablement approuvée par la coordinatrice du stage, le cas échéant après un échange avec le participant ou la participante afin de s'assurer que le sujet à traiter est correctement ciblé et peut prendre appui sur des ressources pertinentes. Un accompagnement des participant-es dans la recherche et dans la rédaction d'un écrit scientifique est organisé par l'Université : une visite de la bibliothèque du campus Saint-Louis et une séance d'information sur la recherche documentaire sont en effet proposées de façon facultative. La coordinatrice des stages est par ailleurs disponible lors de permanences ou rendez-vous individuels, sur demande. Le rapport de stage est un travail personnel et original. L'usage de l'intelligence artificielle à des fins d'accès à des informations, d'appui à la rédaction et/ou à la traduction doit être dûment référencé, au même titre que toute autre source consultée. Les participant-es s'engagent à garder à disposition de la coordinatrice des stages l'ensemble des prompts et autres preuves de l'usage ainsi réalisé. Note attribuée L'épreuve du stage, comprenant la partie « observation » et la partie « rapport de stage », est sanctionnée d'une note « satisfait » ou « non satisfait ». S'agissant d'un travail d'intégration des acquis de la formation, et non uniquement du stage, le Certificat inter-universités en médiation civile et commerciale et en médiation sociale n'est délivré aux participant-es que si la mention « satisfait » est décidée par le Jury au terme de sa délibération. Une mention « non satisfait » ne permet donc pas la délivrance du certificat inter-universités et ce, indépendamment de la réussite aux autres épreuves d'évaluation du programme. L'échec constaté en première session ouvre le droit à s'inscrire à une deuxième session. L'échec constaté à l'issue de la seconde session entraîne un ajournement ; les crédits associés aux autres cours du programme sont toutefois validés par le Jury dès lors que la réussite a pu être constatée les concernant.
Contenu	1° Un stage de minimum 8h Les participant-es effectuent minimum 8 heures de stage auprès d'un-e ou plusieurs maîtres de stage, expert-es de terrain ayant une pratique établie. L'accompagnement de l'Université (dont la couverture d'assurance) couvrent les heures de stage réalisées au-delà du minimum de 8h sous réserve d'une approbation préalable par la coordinatrice des stages. Ces 8 heures se divisent en • une période d'observation d'une pratique de conciliation judiciaire (env. 4h), à travers la présence à une audience de conciliation de « droit commun » ou de règlement à l'amiable (« CRA ») ; Cette partie du stage est réalisée auprès d'un-e magistrat-e dont les coordonnées sont communiquées par l'Université. Les participant-es n'ont donc pas à chercher eux-mêmes et elles-mêmes le lieu de ce stage. • Sous réserve d'activités de stage imposées par l'Université ou en plus de celles-ci si le participant ou la participante le souhaite, une période d'observation ou de pratique de prévention ou de gestion des conflits, au choix du participant ou de la participante, dans un champ pertinent au regard de son parcours professionnel et de formation. Cette deuxième partie du stage fait l'objet d'une approbation préalable la Commission du stage qui dépend du Comité scientifique du programme. Des précisions additionnelles sont fournies dans le Guide du stage qui est remis aux participant-es en début d'année académique et communiquées lors de la séance d'information sur le stage. Une séance d'information, comprenant un moment d'échange avec les participant-es, est organisée en début d'année académique afin d'explicitier les attentes relatives au stage et à la rédaction du rapport de stage.

	Les participants et participantes sont tenu-es de signer un engagement de confidentialité couvrant la totalité des prestations réalisées dans le cadre des stages. 2° La rédaction d'un rapport de stage L'unité d'enseignement « stage » comprend également la rédaction d'un rapport de stage par chaque participant et chaque participante. Voy. infra la rubrique « Modalités d'évaluation des acquis ».
Faculté ou entité en charge:	DRTB

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Certificat inter-universités en médiation : spécialisation en médiation civile, commerciale et sociale	MECB2FC	2		